

Point 1/- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2018	Page 4
Point 2/- Election du Président du pôle métropolitain du Grand Amiénois	Page 5
Point 3/- Election des vice-présidents et installation du bureau	Page 8
Point 4/- Désignation des délégations au Président	Page 11
Point 5/- Délibération pour la subvention PRADET	Page 11
Point 6/- Organisation administrative du pôle métropolitain	Page 16
Point 7/- Délibération créations de postes	Page 19
Point 8/- Questions diverses	Page 19

Colette FINET : Mesdames, Messieurs, Bonjour à toutes et à tous. En ma qualité de doyenne d'âge il me revient de présider la séance jusqu'au vote du président.

Une petite remarque préalable, si vous le permettez, afin de permettre la rédaction du procès-verbal dans de bonnes conditions, je remercie chacun d'entre vous qui prendra la parole de bien vouloir s'annoncer au préalable. Je vous en remercie.

Il s'agit donc aujourd'hui d'installer le comité syndical du pôle métropolitain du Grand Amiénois.

L'an deux mille dix-huit, le 11 septembre, les délégués titulaires au comité syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois se sont réunis à l'hôtel de ville d'Amiens, salle des assemblées, sur la convocation qui leur a été adressée le 30 août 2018 par M. Alain GEST président du Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois.

Je vais maintenant procéder à l'appel nominal des délégués qui seront amenés à siéger au sein du Comité Syndical du Pôle Métropolitain.

Donc, je remercie les conseillers qui siègent ce matin de signaler leur présence à haute et intelligible voix.

Pour la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole

Monsieur Alain GEST *[Présent]*
Madame Brigitte FOURE *[Présente]*
Monsieur Benoît MERCUZOT *[Présent]*
Monsieur Pascal FRADCOURT *[Présent]*
Monsieur Pierre SAVREUX *[Présent]*
Monsieur Pascal RIFFLART *[Présent]*
Madame Sonia HAMADI, elle est excusée pour ce matin.

Madame Florence RODINGER [*Présente*]
Monsieur Jean-François CLAISSE, il est excusé aussi.
Madame Caroline BOHAIN [*Présente*]
Madame Annie VERRIER, excusée ce matin.
Monsieur Julien HERNANDEZ [*Présent*]
Monsieur Jean-Christophe LORIC, bientôt là.
Monsieur Patrick DESSEAUX [*Présent*]
Monsieur Jean-Claude RENAUX [*Présent*]
Madame Colette FINET
Monsieur Joseph DEBART, Excusé
Monsieur Ernest CANDELA [*Présent*]
Madame Anne PINON [*Présente*]
Monsieur Dominique DE WITASSE THEZY, il est excusé également.
Madame Francine BRIAULT [*Présente*]

Pour la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie

Monsieur Laurent SOMON [*Présent*]
Monsieur Jean-Michel MAGNIER [*Présent*]
Monsieur Francis PETIT [*Présent*]
Monsieur François DURIEUX [*Présent*]
Monsieur Claude DEFLESSELLE qui est excusé.

Pour la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Monsieur Alain DESFOSES [*Présent*]
Monsieur Joseph BLEYART [*Présent*]
Madame Isabelle DE WAZIERS [*Présente*]
Monsieur Jean-Jacques STOTER [*Présent*]
Monsieur Jannick LEFEUVRE [*Présent*]
Monsieur Xavier LENGLET [*Présent*]

Pour la Communauté de Communes Nièvre Somme

Monsieur René LOGNON [*Présent*]
Monsieur Philippe FRANCOIS [*Présent*]
Monsieur Michel VILLAIN, excusé
Monsieur Bernard LEPERS [*Présent*]

Pour la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Monsieur Michel WATELAIN [*Présent*]
Monsieur Franck BEAUVARLET [*Présent*]
Madame Anna-Maria LEMAIRE [*Présente*]
Monsieur Michel LETESSE [*Présent*]

Pour la Communauté de Communes Avre Luce Noye

Monsieur Pierre BOULANGER
Madame Marie-Hélène MARCEL [*Présente*]
Madame Marie-Christine MAILLART [*Présente*]
Monsieur Youssef AMARA [*Présent*]

Pour la Communauté de Communes du Val de Somme

Monsieur Alain BABAUT [*Présent*]
Monsieur Patrick SIMON [*Présent*]
Monsieur Jean-Louis GREVIN [*Présent*]
Monsieur Henri GERARD, excusé.

Pour la Communauté de Communes du Grand Roye

Madame Bénédicte THIEBAUT [*Présente*]
Madame Isabelle CARPENTIER est excusée.
Monsieur Pascal DELNEF, excusé.
Monsieur Jean-Pierre DESTOMBES, excusé.

J'ai vu arriver Monsieur Pierre BOULANGER.

Je déclare donc toutes ces personnes installées dans leur fonction.

La condition de quorum posée à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales est donc remplie et je déclare donc la séance ouverte à 9h45.

Alors, les délégations de vote, sans doute vous allez m'en donner donc, car c'est l'état de ce qui a été reçu à la métropole.

Ernest CANDELA, mais j'ai vu qu'il était là.

Joseph DEBART	pour	Jean-Claude RENAUX
Sonia HAMADI	pour	Pierre SAVREUX
Isabelle CARPENTIER	pour	Bénédicte THIEBAUT
Michel VILLAIN	pour	Bernard LEPERS
Jean-François CLAISSE	pour	Brigitte FOURE
Claude DEFLESSELLE	pour	Jean-Michel MAGNIER
Annie VERRIER	pour	Alain GEST
Dominique DE WITASSE THEZY	pour	Anne PINON

Monsieur DESTOMBES pour Monsieur BLEYAERT, Madame DE WAZIERS à Monsieur DESFOSES, Monsieur LOGNON à Monsieur FRANCOIS et y en a-t-il d'autres ? Non. Il n'y a pas d'autre pouvoir dans la salle.

Je rappelle que les personnes détenant un pouvoir donc voteront 2 fois.

On passe donc maintenant à la désignation des secrétaires de séance.

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il y a lieu de nommer le secrétaire et le secrétaire-adjoint pour cette séance.

Je vous propose de désigner Monsieur Pierre SAVREUX en qualité de secrétaire et M. Youssef AMARA en qualité de secrétaire adjoint. Ils sont tous deux benjamins de notre assemblée ce matin.

Premier point donc de l'ordre du jour, c'est l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2018. Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du Pays du Grand Amiénois qui s'est déroulé le 27 juin dernier.

Est-ce qu'il y a des observations, des remarques, des questions sur ce procès verbal ?

Il n'y en a pas, donc je passe au vote.

Êtes-vous tous d'accord pour voter à main levée ? Y a-t-il des oppositions ? Je vous en remercie.

Je vous propose donc maintenant de voter sur la délibération en elle-même

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc elle est votée à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Nous allons passer donc au **point numéro 2 de cet ordre du jour, c'est évidemment, l'élection du président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.**

Avant de passer à l'élection elle-même, je vous rappelle que l'article L5211-2 du code général des collectivités territoriales rend applicable au président et aux membres de l'organe délibérant les dispositions relatives aux maires et aux adjoints, non contrares aux dispositions particulières du titre du code précité concernant les établissements publics de coopération intercommunale.

Je vais maintenant procéder à la lecture d'un certain nombre d'articles du code général des collectivités territoriales.

Article L2122-8 alinéas 1 et 2

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire, là c'est le président, est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L2121-10 à L2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Article L2122-4 alinéa 1

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Article L2122-7

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nous allons donc passer à l'élection du Président.

Il s'agit donc, je répète, d'un scrutin à bulletin secret et à la majorité absolue.

Y a-t-il des candidats ?

Monsieur Alain GEST.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Puisqu'il n'y a pas d'autres candidats, nous allons quand même passer au vote à bulletin secret.

Donc je vous remercie d'utiliser les bulletins de vote qui sont sur votre table à votre disposition et je vais maintenant procéder à l'appel nominal de chacun des conseillers et une personne de l'administration, les choses sont prêtes, va vous présenter l'urne. Il y en aura deux, même.

Monsieur Alain GEST
Madame Brigitte FOURE
Monsieur Benoît MERCUZOT
Monsieur Pascal FRADCOURT
Monsieur Pierre SAVREUX
Monsieur Pascal RIFFLART

Madame Sonia HAMADI mais elle est excusée, il y a donc quelqu'un qui votera deux fois.

Madame Florence RODINGER
Madame Caroline BOHAIN
Monsieur Julien HERNANDEZ
Monsieur Jean-Christophe LORIC
Monsieur Patrick DESSEAUX
Monsieur Jean-Claude RENAUX
Monsieur Ernest CANDELA
Madame Anne PINON
Madame Francine BRIAULT
Monsieur Laurent SOMON
Monsieur Jean-Michel MAGNIER
Monsieur Francis PETIT
Monsieur François DURIEUX
Monsieur Alain DESFOSSÉS
Madame Isabelle DE WAZIERS
Monsieur Jean-Jacques STOTER

Monsieur Jannick LEFEUVRE
Monsieur Xavier LENGLET

Monsieur Joseph BLEAYERT, je n'ai pas appelé ? Ah, je vous prie de m'excuser.

Monsieur René LOGNON, il n'est pas là ? Ah si, il est là.

Monsieur Philippe FRANCOIS
Monsieur Michel VILLAIN, mais il est excusé.
Monsieur Bernard LEPERS
Monsieur Michel WATELAIN
Monsieur Franck BEAUVARLET
Madame Anna-Maria LEMAIRE
Monsieur Michel LETESSE
Monsieur Pierre BOULANGER
Madame Marie-Hélène MARCEL
Madame Marie-Christine MAILLART
Monsieur Youssef AMARA
Monsieur Alain BABAUT
Monsieur Patrick SIMON
Monsieur Jean-Louis GREVIN
Monsieur Henri GERARD, il n'est pas là ?
Madame Bénédicte THIEBAUT
Monsieur Pascal DELNEF
Monsieur Jean-Pierre DESTOMBES

Est-ce quelqu'un dans la salle demande encore à voter ?

Il faut peut-être que je vote.

Je déclare que le scrutin est clos. Et nous allons maintenant procéder au dépouillement en présence des secrétaires de séance.

Nombre de votants : 49

Nombre Bulletins blancs : 7

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Monsieur Alain GEST a obtenu 42 voix.

Donc ayant obtenu, Monsieur GEST, la majorité des suffrages, vous êtes proclamé président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, et je vous invite maintenant à prendre la présidence de cette séance.

[Applaudissements]

Alain GEST : Bien, je voudrais tout d'abord, bien évidemment, vous remercier comme le dit la formule habituelle, de la confiance qui m'a été accordée à l'instant. C'est un moment important que nous vivons, peut-être sans toutefois, toujours le mesurer, non pas parce qu'il y a un président qui a été élu mais parce qu'il est le symbole, aujourd'hui, de la mise en place du premier pôle métropolitain, je crois d'ailleurs que c'est le premier pôle métropolitain en Picardie et c'est une démarche nouvelle que nous empruntons ensemble avec toujours de la

circonspection. C'est normal lorsque l'on aborde pour la première fois un dispositif nouveau. Avec des appréhensions, c'est normal aussi, lorsque l'on ne sait pas exactement ce que l'avenir réservera au pôle métropolitain. Mais, moi, je veux vous le dire, parce que je le crois profondément, ça n'est pas une marotte pour moi de vouloir créer un pôle métropolitain, c'est d'abord une possibilité qu'offre la loi bien sûr, mais c'est parce que, avant tout, cela nous permet de traiter de sujets qui, jusqu'à présent, n'étaient pas abordés à ce niveau du pôle, à ce niveau de l'ensemble du pays du grand amiénois et que quand on y réfléchit bien, on s'aperçoit qu'il y a des sujets ou des compétences qui nécessitent qu'on les traite de manière plus globale, et donc ensemble.

J'essaierai, bien évidemment, de convaincre ceux qui ont un jugement différent de la majorité d'aujourd'hui, la majorité des suffrages, en vous disant principalement, une chose, exprimez-vous mais exprimez vous ici. Mes collègues d'Amiens Métropole peuvent vous le dire, je n'ai jamais interdit personne de prendre la parole. Je n'ai jamais fait acte d'une quelconque discipline militaire dans la gestion d'une collectivité mais quand on a des choses à dire, mon principe depuis toujours, dans la vie personnelle, dans la vie politique, c'est de dire devant les gens. Ça ne porte pas toujours chance, ça ne plait pas toujours, mais très franchement, pour me regarder dans la glace, je préfère ça que de transiter par une personne extérieure, quelle qu'elle soit, médiatique ou non. Quand on a des choses qui ne conviennent pas, surtout quand on est en train d'aborder quelque chose de nouveau, il faut le dire. Nous avons besoin d'un débat ici. C'est une collectivité que nous créons ce matin alors bien sûr, ce n'est pas une collectivité supplémentaire. Je le dis en saluant le représentant de la presse qui est dans la salle, effectivement, il y a un syndicat mixte qui existait et aujourd'hui, un autre syndicat mixte de nature différente, se met en place - Ne soyez pas étonnés de la présence de la presse, nos réunions, comme toutes les collectivités, sont publiques -

Donc je ne suis pas persuadé, mais c'est un avis tout à fait personnel, qu'au-delà de l'intérêt que nous portons, en tant qu'élus, à ce dispositif et à son évolution, que ce soit un sujet tellement passionnant qu'il mérite que, pour l'ensemble des habitants, cela devienne un sujet de conversation quotidien, mais c'est une vraie avancée pour nous parce que nous allons pouvoir traiter certains sujets collectivement et nous allons devoir, pour les traiter collectivement, avoir la volonté de dialoguer et de temps en temps, sans doute, un peu de courage parce que la pire des choses serait de penser que, pour que ça aille bien, il faut que l'on s'entende sur une situation minimale. Ça, si vous voulez, c'est une solution, bien sûr, mais je pense que nous avons devant nous à vraiment avancer. Surtout, comme je vous l'ai dit déjà maintes fois, dans le contexte nouveau de la grande région, on constitue quelque chose qui n'est pas monstrueux, comme j'ai pu le voir ici ou là, mais qui est très important, en terme de communes, en terme de territoire couvert. Nous n'avons la prétention de ne prendre la place de personne puisque nous appliquons, simplement, ce que la loi autorise, alors certains peuvent trouver la loi compliquée, je peux en parler sagement mais il se trouve qu'il y avait là une possibilité d'aller au-delà de ce que ceux qui ont créé le pays, il y a déjà un certain nombre d'années, et vous êtes, pour certains d'entre vous, de ceux-là, vous aviez fait un premier pas, on est en train de faire un second pas, très important. Donc, voilà pourquoi, nous avons travaillé depuis des semaines pour aboutir à ce qui est, aujourd'hui, la réalité et je peux vous assurer, que je ferai tout pour que chacun se sente parfaitement respecté dans cette structure dès lors qu'il choisira de venir me tirer la manche comme l'on fait, à tout président (vous le savez bien les présidents présents dans la salle) on vient vous voir et on discute, on discute clairement, à cœur ouvert. Voilà simplement, ce que je voulais vous dire. On a de belles choses à réaliser ensemble et quelque chose me dit que finalement, quand nous ne serons plus là pour en juger et bien, très probablement, à ce moment là, les gens se tourneront vers ceux qui ont décidé de franchir un pas supplémentaire, avec précaution, comme je l'ai dit et avec respect des autres. Voilà, simplement, ce que je voulais vous dire en

vous remerciant de nouveau d'avoir décidé de me confier cette première présidence, qui, de toutes les façons est de courte durée puisqu'elle va jusqu'à la fin du mandat municipal en cours tout simplement.

Après ces mots, je voudrai, bien sûr, procéder à la suite de l'ordre du jour.

Nous allons donc passer à **la constitution du bureau du Pôle.**

Je vais vous lire l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales qui précise que *«Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.*

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables.»

Nous avons prévu dans les statuts 10 postes de vice-présidents correspondants aux thématiques que nous avons arrêtées.

Je vous invite à voter à main levée sur la proposition de 10 vice-présidents.

Y a-t-il des conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Non

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc nous adoptons à l'unanimité cette proposition.

Donc nous avons 10 vice-présidents, normalement il s'agit d'un scrutin secret uninominal à la majorité absolue, simplement, je dois vous dire que nous avons fait une réunion des présidents, il y a une quinzaine de jours et à l'occasion de cette réunion, nous avons essayé, comme c'est le cas, toujours, dans ce genre de situation, d'harmoniser les choses. Je vous rappelle que dans les 10 vice-présidents, 7 sont dédiés aux communautés de communes, entre guillemets, rurales, et 3 à Amiens Métropole. Nous avons, lorsque nous nous sommes réunis, quelques fois, plusieurs candidats sur le même poste et également, 0 candidat sur certains postes. Donc, j'avais demandé aux Présidents qu'ils me permettent d'essayer de faire des arbitrages, ce que j'ai essayé de faire et je voulais, au passage, saluer ceux qui ont eu assez de souplesse d'échine pour bouger, je pense à Monsieur AMARA, je pense à Franck BEAUVARLET, de façon à ce que l'on arrive à une situation qui est qu'aujourd'hui j'ai 10 candidats pour 10 postes. Alors le mieux est quand même que je vous les cite :

Vice-président en charge du SCOT et de l'Urbanisme	Monsieur Jean-Michel MAGNIER
Vice-président en charge du PCAET – Transition Ecologique :	Monsieur Franck BEAUVARLET
Vice-président en charge du Conseil de Développement en Commun :	Monsieur Jean-Jacques STOTER
Vice-président en charge du Développement Economique :	Monsieur Alain BABAUT
Vice-président en charge du Tourisme :	Monsieur Pascal FRADCOURT
Vice-président en charge de la Mobilité :	Monsieur Pascal RIFFLART
Vice-présidente en charge de l'Emploi et de l'Insertion :	Madame Bénédicte THIEBAUT
Vice-président en charge de la Santé :	Monsieur Youssef AMARA
Vice-président en charge des Finances, Services et Ingénierie Mutualisés :	Monsieur Michel VILLAIN
Vice-présidente en charge des Ressources Humaines :	Madame Brigitte FOURE

J'ai donc 10 candidats et 10 postes, je vais donc vous poser la question de savoir si vous voulez bien ou non, pratiquer un vote global, sinon nous procéderons à 10 élections séparées sur chaque vice-présidence, à moins qu'il n'y ait dans cette instance d'autres candidats. Y a-t-il d'autres candidats aux postes de vice-présidents ? Et si oui, lesquels ? Il n'y en a pas. Par conséquent, je vais vous proposer un vote collectif si personne n'y est hostile. Je vais mettre aux voix cette proposition, à main levée.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc, nous allons procéder à l'élection des 10 vice-présidents dont je vais vous donner les noms. Je vous redonne les noms car il va falloir que vous les inscriviez.

Madame [Le Nom n'est pas audible]: Les vice-présidents ne vont pas expliquer quel est leur programme ? Je sais bien que ce n'est qu'un an et demi mais je suppose qu'ils auront quelque chose, des idées à nous faire partager ?

Alain GEST : Dans la procédure, il n'y a pas à l'habitude, le Président ne l'a pas fait non plus, de décrire ce que l'on fait à l'avance. D'ailleurs, ce sont des choses qui vont se décliner, ensuite, dans chacune des commissions, puisque, je vous rappelle que le vice-président est l'animateur de la commission de travail et donc, bien évidemment, d'abord, la définition du travail est collective et ensuite, on définit au fur et à mesure l'ensemble des politiques.

Je me rends compte d'une chose, est-ce que vous voulez voter en mettant les 10 noms sur un bulletin ou est-ce que vous souhaitez voter à main levée ?

Est-ce que quelqu'un s'oppose au vote à main levée des 10 vice-présidents en un seul bloc ?

Qui est contre ? Il y a une voix contre donc nous votons à bulletin secret.

Je vais vous redonner l'ordre, car il faut les mettre dans l'ordre.

Brigitte FOURE : Ne peut-on pas mettre la liste des 10 noms proposés ? Je ne sais pas, si juridiquement, nous pouvons nous le permettre ? Cela me semblerait plus simple de mettre sous cette forme-là.

Benoît MERCUZOT : peut-on projeter les noms ?

Alain GEST : Oui, nous pouvons. Nous allons donc projeter les noms.

Il y a une proposition de B. FOURE qui suggère de noter, la liste proposée. Est-ce que cela vous agrée ou est-ce que vous préférez mettre les noms ? Moi je n'ai pas de préférence.

Est-ce qu'il y a une opposition à la proposition de B. FOURE ?

Il y a une personne qui demande à ce que l'on mette les noms.

Nous allons donc vous les projeter afin que vous puissiez indiquer les 10 sur votre bulletin ou pas, cela est possible. Toutefois, il ne faut pas mettre 11 noms sinon votre bulletin sera nul.

Je vais vous donner les résultats. Nous avons 48 suffrages exprimés, ce qui signifie qu'il y a une personne qui devait avoir un pouvoir mais qui n'a voté que pour lui.

La majorité absolue est donc à 25.

Bulletin Blanc : 1

Bulletin Nul : 0

48 suffrages exprimés.

Je vous donne la liste des élus. Les 10 vice-présidents sont élus.

Messieurs MAGNIER, STOTER, BABAUT, Madame THIEBAUT, Monsieur AMARA, Madame FOURE : 48 voix.

Messieurs RIFFLART, VILLAIN : 47 voix

Monsieur FRADCOURT : 46 voix

Monsieur BEAUVARLET : 45 voix.

Nous avons donc fait un choix et je vous propose d'installer les 10 vice-présidents qui vont venir me rejoindre.

J'en profite pour rattraper un oubli que j'ai fait toute à l'heure. J'ai salué Franck BEAUVARLET et Youssef AMARA pour leur état d'esprit conciliant. Mais je n'oublie pas aussi Michel VILLAIN.

Maintenant que les vice-présidents, sauf Michel VILLAIN qui est absent aujourd'hui, sont élus, ce que je vous propose c'est de décider que le bureau, c'était ainsi dans les statuts que nous avons adoptés, je vous propose donc que ce bureau soit composé, du président et des 10 vice-présidents.

Y-a-t-il des avis contraires ? Non

Des abstentions ? Non plus.

Il en est ainsi décidé.

Voilà pour le point numéro 3 de cet ordre du jour.

Point numéro 4, il s'agit de la **désignation des délégations au Président**.

J'avoue avoir découvert que j'en avais déjà dans la structure précédente. Je n'avais pas prêté attention à cela.

Afin de faciliter l'exercice des compétences métropolitaines, je vous propose de me donner délégation de compétences selon les modalités et les limites prévues aux articles L5211-10 et L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Ces compétences sont énumérées dans la délibération qui vous a été transmise.

Et donc je vais vous demander, à main levée, sauf si quelqu'un demande un vote à bulletin secret, de me dire si vous êtes d'accord pour me donner délégation. Ce sont d'ailleurs strictement les mêmes que celles qu'avait le président du syndicat mixte précédent. Y-a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas.

Pas d'hostilité à un vote à main levée ?
Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ? Non
Et bien je mets aux voix.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Le point n°5, c'est une délibération pour la subvention PRADET, Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre du Territoire. C'est une politique du Conseil Régional.

Dans le cadre de cette politique qui a été mise en place sur l'espace de dialogue n°9 Grand Amiénois – Grand Roye, l'espace de dialogue, c'est ce que le Conseil Régional a souhaité comme interlocuteur. Ce qui aurait pu n'être qu'une association entre le Grand Amiénois (ancienne formule) et le Grand Roye. Mais le Grand Roye a choisi de nous rejoindre et il se trouve que nous constituons un pôle métropolitain et le pôle métropolitain correspond à l'espace de dialogue souhaité par la Région. Donc, nous avons sollicité une subvention sur les crédits ingénierie relatifs au financement de postes pour les actions qui seront conduites par le pôle métropolitain du Grand Amiénois, ce dernier sollicite une subvention pour 5 postes d'un montant estimé à 150 000 € correspondant à 50% de la dépense totale subventionnable. Avant de vous demander de bien vouloir faire une demande auprès du Conseil Régional, je voudrais vous rappeler 2 choses. La première c'est que, conformément à ce que l'on a toujours dit depuis des mois, la mise en place du pôle métropolitain devait se faire avec des dépenses équivalentes en cumulant celles de l'Aduga, notre agence d'urbanisme et de développement, et les dépenses du pôle métropolitain. Le budget prévisionnel sur lequel nous avons raisonné au sein du syndicat mixte antérieur a arrêté ces données là. Vous en avez eu communication à l'époque. Et c'est bien sûr, sur cela que l'on met en œuvre le dispositif.

En ce qui concerne l'équipe, j'ai annoncé en juillet, je crois, aux Présidents d'avoir confié la direction du pôle métropolitain futur à Frédérique CHARLEY, qui est ici présent, qui dans un premier temps sera à mi-temps puisqu'il a encore en charge la mise en place définitive du Bus à Haut Niveau de Service et ensuite, nous avons des propositions à faire sur des postes qui, pour certains, sont des postes qu'Amiens Métropole met à disposition du pôle métropolitain et qui, pour d'autres, ne sont, à ce jour, pas encore fournis. J'ai toujours indiqué que, bien évidemment, tous ces postes étaient ouverts.

Les postes qu'Amiens Métropole propose de mettre à disposition c'est parce que l'on a jugé qu'il y avait des gens qui étaient susceptibles de répondre à ces postes là et j'avais indiqué, clairement, que chacune des communautés de communes pouvait faire des propositions visant à ce qu'un membre, agent de votre collectivité, puisse éventuellement être délégué au pôle métropolitain. Je n'ai pas reçu de candidature émanant des structures. J'ai pu, quelque fois, recevoir des candidatures individuelles mais pas des candidatures émanant de vos différentes structures. Il n'est pas trop tard, car tous les postes ne sont pas encore pourvus.

Je voudrais maintenant donner la parole à Frédérique CHARLEY pour qu'il précise à la fois de quels postes il s'agit et puis, par ailleurs, financièrement, comment cela se passe.

Frédérique CHARLEY : Tout à fait Monsieur le Président. Dans le cadre de la PRADET, nous sommes amenés à délibérer pour créer 5 postes. Ces 5 postes concernent :

- le chargé de mission Promotion/Prospection en matière de Développement Economique.

Ceux sont les postes éligibles dans ce cadre.

- le chargé de mission Tourisme

- le chargé de mission Emploi, Insertion et Santé

- le chargé de mission Analyse Financière / Financement de Projets

- le chargé de mission Accompagnement du Conseil de Développement en Commun.

Sur le poste de chargé de mission Analyse Financière, il y a eu un débat pendant la conférence des Présidents et nous vous avons envoyé une note tout récemment. Il y a donc encore débat sur ce poste, pour savoir si oui ou non vous souhaitez le créer au sein de la structure et donc, par voie de conséquence, si oui ou non vous en demandez le financement dans le cadre de la PRADET.

Alain GEST : Je vais revenir sur ce sujet-là, parce qu'effectivement, nous avons eu un débat entre Présidents. Le poste Ingénierie Financière a été tenu par l'ancien directeur des finances d'Amiens Métropole pendant 2 ans et gratuitement, pour les structures qui en ont bénéficié. C'est quelqu'un qui est venu, notamment dans le Bernavillois et dans le Territoire Nord Picardie. Dans chacune des communes, il a analysé les situations financières, fait des projections, etc.

Ce poste correspondait à une mission que nous souhaitions donner à notre directeur qui a pris sa retraite il y a quelques jours. Par conséquent, j'ai indiqué depuis toujours, que bien évidemment si nous reproduisons un poste du même type, il n'était pas imaginable qu'il continue d'être à titre gratuit et que la prestation qui a été considérée par tout le monde, à ma connaissance, comme étant précieuse et intéressante ne pouvait être ensuite que payante. L'autre jour, les présidents étaient d'avis différents sur la nécessité de le faire. Comme je l'ai indiqué, en tant que président d'Amiens Métropole, je n'ai d'agent à refiler comme cela pour m'en débarrasser. Ce n'est pas l'objet. Nous avons donc eu, à un moment donné, une mission que nous pouvions donner à quelqu'un qui a donné satisfaction. Ce cadre-là est terminé. Soit on considère que c'est utile et donc, on mutualise au niveau de l'ensemble du Pays, une nouvelle fonction, mais cette fois-ci, elle est rémunérée, soit on ne le fait pas. Je vous mets tout à fait à l'aise, si on ne le fait pas, ce n'est pas un sujet pour Amiens Métropole.

Il faut bien que vous soyez conscients, contrairement à ce que l'on peut imaginer ou parfois lire, Amiens Métropole ne cherche pas à imposer quoi que ce soit à qui que ce soit. Nous n'avons pas d'agent à vendre. On peut en avoir qui sont mis à disposition parce que soit ils sont volontaires, soit on juge qu'ils peuvent être intéressants pour la structure pôle métropolitain. C'est ce que j'ai fait pour un certain nombre de fonctions sur lesquels on va revenir. Sur celle-là, ce n'est pas une obligation, ce n'est pas Amiens Métropole que ça pénalisera. Donc, vous êtes tranquille, vous dites, vous en voulez ou vous n'en voulez pas. C'est on ne peut plus simple.

Si on décide de la mettre en place, il y a effectivement une personne qui pourrait être intéressée mais encore une fois, sur cette fonction, rien n'est obligatoire et décidé. C'est vous qui en décidez. Donc je pense avoir été assez clair. Est-ce qu'à ce stade là, Frédérique, il faut que l'on arrête définitivement notre position ? A savoir on crée ou on ne crée pas ?

Frédérique CHARLEY : Oui, notamment pour solliciter la subvention.

Alain GEST : Bien sûr. Alors, donc, je pose la question à nouveau et je me tourne vers tous ceux qui souhaitent prendre la parole. Souhaitez-vous que l'on mette en place un poste correspondant à ce qui a été fait jusqu'à présent sur le Territoire Nord Picardie, mais pas que, cela a été un peu, sur le Territoire du Val de Somme, je crois. Somme Sud Ouest également. Nièvre et Somme. Mais, évidemment, à l'époque notre ancien directeur ne pouvait pas faire toutes les communes. Donc, il en a fait un nombre important puisqu'à chaque fois cela lui prenait 3/4 jours sur place puis évidemment la rédaction du rapport et il m'a indiqué qu'il avait eu ensuite, assez souvent, des contacts avec des maires qui lui reposaient des questions sur les documents qu'il avait adressés.

La parole est, à toute personne, dans la salle, qui souhaite s'exprimer sur le sujet.

Frédérique CHARLEY : souhaitez-vous que je redéroule la note qui vous a été présentée ? Notamment sur les aspects financiers que cela revêt ?

Frédérique CHARLEY : Allez-y.

Frédérique CHARLEY : [ANNEXE 1]

Alain GEST : Vous avez la présentation, maintenant je donne la parole. Qui souhaite intervenir sur le sujet puisqu'il faut que l'on tranche.

Michel WATELAIN : Je redirais ce que j'ai dit l'autre jour à la conférence des présidents, je trouvais plus judicieux que les communes ou les communautés de communes qui en avait besoin conventionne avec Amiens Métropole et que celui qui en a besoin paye et celui qui n'en a pas besoin, non. Voilà, je souhaitais juste redire la position du Pays du Coquelicot.

Jean-Claude RENAUX : C'est la clé de répartition qui m'étonne un peu car c'est les communes qui sollicitent le service, donc, en fait, pour moi, ça devrait plutôt être au nombre de communes pouvant bénéficier du service par communauté de communes.

Alain GEST : C'est vrai que ce sont les communes, mais il n'y a pas que les communes, c'est aussi ouvert aux établissements intercommunaux.

Pierre BOULANGER : Je suis, on est tout à fait favorable à ce système. La com de com paiera donc la somme de, avec la subvention accordée, est-ce que cela ouvre le droit aux communes ou est-ce qu'elles doivent repayer derrière pour avoir un service ?

Alain GEST : Il s'agit de la dépense globale. Après, il vous appartient à vous, communauté de communes ...

Pierre BOULANGER : ... de répartir

Alain GEST : ... de prendre pour vous, est-ce que c'est un service que vous offrez, si je puis dire, aux communes ou bien de dire aux communes, il faut payer. C'est votre affaire.

Pierre BOULANGER : pour 49 communes, 2048 € ce n'est pas cher. Nous, on est favorable.

Alain GEST : D'autres expressions sur le sujet, car, là, ça ne m'éclaire pas trop, vu qu'il y a des avis qui ne sont pas identiques.

Laurent SOMON : C'était juste pour rappeler qu'il y avait eu l'avis de R. LOGNON, je ne sais pas si la C.C Nièvre et Somme, est au courant, mais qui était pour lui de ne peut-être pas statuer sur l'embauche de nouveau poste, en tout cas pour l'instant, étant donné que nous n'avons plus que 1an ½ à faire et peut-être d'attendre le renouvellement des conseils municipaux pour éventuellement engager de nouvelles actions qui pourraient nécessiter des embauches. Enfin il s'agissait de la position de René. Je me permets de la citer, je parle sous le contrôle des autres présidents des communautés de communes.

Alain GEST : Est-ce que c'est aussi ton idée ?

Laurent SOMON : Non. Moi, l'idée c'est que, en effet, cela a été très positif pour la communauté de communes Territoire Nord Picardie. En plus, il forme les secrétaires de mairie d'une part, et il laisse un logiciel qui permet aux communes de gérer elles-mêmes leurs finances et leur prospective d'une manière intéressante en fonction des scénarios que l'on peut changer, tous les curseurs peuvent être changés et nous avons des résultats au bout du bout, épargne brut, etc. Donc, personnellement, j'ai trouvé cela très positif. Maintenant, effectivement c'est un changement, doit-il être fait maintenant ? Je laisse à la sagacité de cette assemblée de choisir.

Alain GEST : C'est bien dit. Autre avis ?

Si je vous écoute les uns les autres, d'abord il y en a qui souhaite attendre, il y en a qui sont favorables à ce que ça soit fait tout de suite et sur la base de la répartition, et ça je le comprends. Maintenant, je suis un peu embêté car on ne peut pas dire qu'il y ait un avis unanime.

Pierre BOULANGER : S'il y a des communautés de communes qui ne souhaitent pas souscrire au service, leur charge résiduelle se reportent sur les autres communautés de communes ? Non ? Donc ça augmentera ?
Discussion dans l'assemblée

Pierre BOULANGER : Ah, ou tout le monde ou personne ? Et bien vous n'êtes pas sortis ...

Laurent SOMON : Moi, je pense qu'il y a des communautés de communes qui en ont bénéficié. S'il y en a une qui le souhaite, je pense que tout le monde doit être solidaire sinon cela ne sert à rien de créer un pôle métropolitain. Tu voulais mon avis, tu l'as.

Alain GEST : C'est le principe de la mutualisation. Nous, nous l'avons fait sur Amiens Métropole sur une plateforme de service. Cela marche bien. Si on le fait aussi sur les documents d'urbanisme pour ceux qui ont choisi d'être dans la structure dans ce cas là c'est financé par ceux qui font la structure. Car sinon, il n'y a pas de milieu. Je ne sais pas trop comment sortir de cette situation.

Pour ou contre la création d'un poste avec l'indication que nous ne sommes pas assurés d'avoir le financement de la région car je ne sais pas garantir que nous serons subventionnés puisque nous sommes au stade où nous en faisons la demande. Evidemment, je peux le souhaiter, on va tout faire pour, peut-être que nous aurons dans l'assemblée des gens qui nous défendront, je ne sais pas mais par ailleurs je ne peux que vous proposer, oui ou non nous créons le poste ?

Donc je vais mettre aux voix simplement la création du poste.

Qui est contre : 2 avec des pouvoirs, 4 alors.

Qui s'abstient : 3.

Par définition, il y a une très large majorité pour la création du poste sur ce montage là. On va faire en sorte d'avoir une subvention du Conseil Régional.

Frédérique je voulais que vous expliquiez la méthode de financement des postes mis à disposition par Amiens Métropole.

Frédérique CHARLEY : Tout à fait Monsieur le Président, la liste des postes arrêtée est la suivante : On a un total de recettes lié aux contributions de l'ensemble des EPCI de 850 000€ et vis-à-vis de la masse salariale, on a un poste existant aujourd'hui qui était le poste tenu par Louise REMOND qui était d'environ 50 000€. Ce poste-là est financé par l'ensemble des contributions des EPCI avec la nouvelle clé de répartition au Potentiel Financier Agrégé, ensuite, il y a un poste de directeur qui est créé, un poste d'assistante (c'est poste-là si je ne le précise pas à chaque fois, c'est qu'ils sont financés par l'ensemble des contributions des EPCI). 2 chargés de mission SCOT et Tourisme, à recruter, puisqu'aujourd'hui ces deux postes, vous allez être amenés à statuer sur leur création. Ils sont financés également par l'ensemble des contributions. Et ensuite, il y a 4 chargés de mission dans le cadre du Développement Economique, du Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET), de la Santé, de l'Insertion et l'Emploi. Là issu d'Amiens Métropole, c'est-à-dire mis à disposition par la Métropole au Pôle métropolitain avec le financement total des salaires versés à ces agents.

Alain GEST : Je m'arrête un instant là-dessus, c'est bien clair pour tout le monde, ce n'est pas neutre. Je voulais, tout de même, le dire car nous avons vu la répartition globale et là, on vous précise qu'il y a 4 postes qui sont pris en charge par Amiens Métropole.

Frédérique CHARLEY : Plus le poste dont vous venez de décider la création qui est le poste de chargé de l'Ingénierie Financière et Recherche de Financements.

Alain GEST : Ainsi vous avez toutes les données du problème, même si c'est en deux temps, là, la délibération, elle concerne une demande de financement de la Région sur des postes pour lesquels la Région a indiqué que, oui sur de l'ingénierie, nous pourrions vous aider. Ce n'est pas certain mais la demande globale s'élève bien à 150 000 € puisque Jean-Jacques [STOTER] me disait 145 000 € ?

Frédérique CHARLEY : 145 000 € puisque la subvention est plafonnée à 50% et que, sur l'un des postes, nous sommes à un salaire annuel de 50 000 €. Nous sommes donc à 145 000 €.

Alain GEST : C'est donc 145 000 € et non pas 150 000 € mais c'est le montant estimé de ce que l'on pourrait obtenir du Conseil Régional. Est-ce que vous êtes d'accord pour demander ... pardon, Youssef AMARA ...

Youssef AMARA : Juste une demande de précision. Sur les 8 postes qui sont créés au sein du Pôle Métropolitain, il y a 5 postes qui sont susceptibles d'être subventionnés ?

Frédérique CHARLEY : Tout à fait.

Alain GEST : mais pour être tout à fait honnête, on a imaginé la solution où nous n'aurions pas les 5 postes. Et je tiens, d'ores et déjà, à le dire, que cela rentre dans le cadre budgétaire que nous nous étions fixés.

Etes-vous d'accord pour cette demande ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Donc nous allons faire la demande au Conseil Régional.

Point n° 6 c'est l'organisation administrative du pôle métropolitain, nous venons de vous en dire beaucoup me semble-t-il, c'est dire l'organisation telle qu'elle fonctionne aujourd'hui et l'organisation telle qu'elle pourrait fonctionner dans son « rythme de croisière ». Est-ce que Frédérique vous pouvez préciser cela ?

Frédérique CHARLEY : Donc effectivement, comme vous l'avez dit Monsieur GEST, c'est la création de 8 postes puisqu'un poste existe déjà, c'est le poste lié à la gouvernance administrative occupé avant par Louise REMOND.

- Il y a un emploi fonctionnel c'est l'emploi de Directeur Général des Services à mi-temps comme vous l'avez précisé toute à l'heure.

- Un emploi administratif d'assistante de direction sur le grade de Rédacteur Territorial.

- Les emplois de la filière administrative et technique au grade d'Attaché ou Attaché Principal, Ingénieur ou Ingénieur Principal, donc nous nous sommes laissés la possibilité, à travers ces grades, d'avoir un niveau de recrutement variable :

- Un chargé de mission SCOT.
- Un chargé de mission Tourisme.
- Un chargé de mission Promotion/Prospection en matière de Développement Economique.
- Un chargé de mission Santé, Emploi et Insertion.
- 2 chargés de mission PCAET.

Peut-être préciser également les postes issus de la métropole et les postes à recruter ?
Monsieur GEST ?

Alain GEST : Oui ce serait bien pour que cela soit clair pour tout le monde.

Frédérique CHARLEY :

- Sur le poste de chargé de mission SCOT, un recrutement est en cours. Nous avons lancé une publicité et nous attendons les candidatures.

- Un chargé de mission tourisme : qui est aussi à recruter.

- Un chargé de mission promotion, prospection en matière de développement économique. C'est un poste qu'il a été proposé de transférer d'Amiens Métropole au Pôle métropolitain.

- Un chargé de mission Santé, Emploi et Insertion, pareil, il s'agirait d'un agent d'Amiens Métropole qui serait transféré au pôle métropolitain.

- 2 chargés de mission PCAET. Ces deux postes seront transférés d'Amiens Métropole vers le pôle métropolitain et financés intégralement par Amiens Métropole.

La mise à disposition de ces 8 postes fera l'objet d'un avenant à la convention de gestion unifiée du personnel.

Alain GEST : Je précise en plus que nous avons des personnels qui étaient sur l'Aduga et certains avaient des compétences qui pouvait intéresser directement le Pôle Métropolitain. La difficulté à laquelle nous étions confrontés, c'est que l'Aduga est une association et que le pôle métropolitain est un E.P.C.I.. Il y a donc, d'un côté, des emplois privés et de l'autre, des emplois publics. Bien évidemment, lorsque nous avons proposé à ceux qui étaient susceptibles d'être intéressés pour passer de l'Aduga au Pôle Métropolitain, nous n'étions en mesure que de leur proposer des Contrats à Durée Déterminée (C.D.D.). Ainsi, quelqu'un qui est en Contrat à Durée Indéterminée (C.D.I.) et à qui vous proposez un CDD, on peut raisonnablement comprendre qu'il soit hésitant. Nous avons contourné la difficulté. Je crois qu'il est bon de le préciser car nous avons deux personnes, je parle, sous contrôle du Directeur de l'Aduga qui est au fond de la salle, qui seront sur les missions qui sont définies par le Pôle Métropolitain, mis à disposition par l'Aduga pour faire le travail dans les compétences que nous avons considérés comme devant naturellement intéresser le pôle métropolitain. Plutôt que d'aller chercher d'autres personnes, il y avait un accord assez unanime sur ces personnes-là et il se trouve que j'ai rencontré tout le personnel au mois de juin/ juillet et lorsque j'ai proposé un C.D.D, je savais très bien quelle réponse j'allais avoir de la personne et on ne peut pas en vouloir à des gens qui, évidemment, voient leur situation professionnelle en premier lieu. Donc voilà la situation exacte de l'organisation administrative telle qu'elle vous est proposée.
Est-ce qu'il y a des questions ?

Pierre-Marie THOBOIS [Président par intérim du Conseil de Développement en commun] : Monsieur le Président, je n'ai pas vu dans la liste des chargés de mission mention de l'accompagnement du Conseil de Développement sauf dans la demande de subvention PRADET alors que dans les compétences du pôle métropolitain, le Conseil de Développement y apparaît explicitement.

Alain GEST : Alors, ce doit être un oubli.

Frédérique CHARLEY : Ce n'est pas un oubli. Il y a bien un technicien qui va suivre le Conseil de Développement. La technicienne est à côté de moi. Il s'agit en fait du poste qui existait un Syndicat Mixte du Grand Amiénois et qui était occupé par Louise REMOND et qui est donc repris par Emilie LERIVEREND.

Alain GEST : Pouvez-vous présenter Emilie, car personne ne la connaît.

Frédérique CHARLEY : Emilie LERIVEREND, qui est à mes côtés et qui remplacera, si vous le souhaitez, Louise REMOND dans ses fonctions. Donc, elle aura bien pour mission, Monsieur THOBOIS, de travailler à vos côtés en tant que chargé de mission sur le Conseil de Développement.

Alain GEST : On me demande à l'unanimité de la voix de Benoît MERCUZOT de vous lever Emilie. Voilà.

On a fait en sorte, car cela devenait vraiment très compliqué de gérer les choses, puisque notre précédente titulaire du poste est partie travailler à Amiens Métropole et elle consacrait ½ journée par semaine, et dans une période de mise en place du pôle métropolitain, cela faisait un petit peu léger. Donc, nous avons fait en sorte de trouver quelqu'un de qualité qui puisse exercer cette fonction et qui puisse, entre autres, avoir en charge le Conseil de Développement aux côtés du vice-président et du président du Conseil de Développement, que je salue au passage, le président par intérim, bien entendu puisque le conseil n'est pas mis en place. Il y aura donc cette tâche-là à réaliser, ce n'est pas la plus simple d'ailleurs, non pas, en ce qui concerne l'animation mais déjà, la mise en place et c'est pour cela que nous avons besoin d'un élu très expérimenté pour mener cette mission-là.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur l'organisation administrative ? Non

NON

Oui Frédérique ?

Frédérique CHARLEY : Est-ce que vous souhaitez que l'on détaille, comme vous l'avez indiqué toute à l'heure, les postes qui vont faire l'objet d'une convention entre le syndicat et l'agence [ADUGA] ?

Alain GEST : Oui, allez-y.

Frédérique CHARLEY : Donc, nous nous sommes mis d'accord avec Jérôme [GRANGE] sur les postes suivants :

- Le poste de Graphiste / PAO (Séverine KIWIOR) afin que nous puissions mutualiser les compétences. Et cela a déjà bien commencé puisque nous allons en parler après, sur les salons, nous avons eu une aide très précieuse de l'agence pour réaliser les documents graphiques.

-

Alain GEST : Il y a effectivement, une excellente graphiste à l'Aduga.

Frédérique CHARLEY : Ensuite

- Sur le transport et la mobilité : nous avons aujourd'hui Agnès DESCAMPS qui travaille au sein de l'agence et qui va donc travailler en mutualisation sur les 2 structures : Agence et Syndicat.
- Sur l'économie territoriale : il y a le poste de Matthieu ALAIME, qui est d'ailleurs présent dans la salle, et qui effectivement sera amené à travailler pour les 2 structures.

Cela fera, en effet, partie d'un programme de travail entre l'Agence et le Syndicat.

- Il y a un dernier poste qui est celui de documentaliste qui sera mutualisé entre les 2 structures. Sachant qu'à partir du moment où nous allons occuper les mêmes locaux, cela devrait simplifier beaucoup de choses.

Alain GEST : Voilà, comme cela vous avez maintenant tous les éléments possibles. Nous avons travaillé pour avancer un peu, pour, qu'au-delà de la simple mise en place du bureau aujourd'hui, il y ait, quand même, un début de structure opérationnelle.

Questions ? Plus de questions ?

Il me reste donc à mettre aux voix cette organisation administrative et les postes qui vont avec. Puisqu'évidemment, la question 7 était la création des postes mais cela va évidemment avec l'organisation administrative.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

Il nous reste à parler du **point concernant la présence sur les salons**.

Je voudrais vous rappeler quelque chose à ce sujet, Amiens Métropole était jusqu'à présent, présente sur 2 salons par an. Nous avons décidé d'aller sur 3 salons. A partir du moment où l'on commence à mutualiser un certain nombre de choses, il nous était apparu absolument naturel que plutôt que de promouvoir exclusivement, Amiens Métropole, tout de suite, dès 2018, nous puissions promouvoir l'intégralité du pôle. C'est donc, ce que l'on va faire avec un financement à 2/3 par Amiens métropole et 1/3 par le pôle. Vous pouvez faire le calcul avec les pourcentages que l'on a évoqués tout à l'heure. Donc, cela signifie que c'est une politique que l'on a ouvert à l'ensemble du pôle métropolitain pour être présent dès un premier salon, Frédérique va vous en parler dans un instant, et sur 2 autres qui vont avoir lieu d'ici la fin de l'année. Et le troisième je ne sais pas s'il est sur 2018 ou 2019 ? Les 3 sont sur 2018.

Vous y serez invités pour voir ce que c'est un salon. Nous avons aussi fait en sorte de nous rapprocher de l'aéroport Amiens/Albert [ou Albert/Amiens, ce n'est pas tranché] pour évidemment ne pas avoir 2 stands différenciés. Il faut faire en sorte de se regrouper. Sachant que la Région a elle-même un stand sur lequel il y a déjà beaucoup de structures intercommunales, pour y être allé l'année dernière, je ne trouve pas cela très visible. Ces stands-là seront mis en place comme nous allons vous l'indiquer et l'on fera 3 salons pour promouvoir l'ensemble du pôle métropolitain sur le plan économique. Je vous signale, au passage, que lors de l'un d'entre eux, je crois qu'il s'agit du 2^{ème} qui se passe au palais Brongniart, ancienne Bourse de Paris, Amiens Métropole présentera, à cette occasion, sa marque et sa politique de communication, sa campagne de publicité. Vous y serez, également, conviés. Mais, je le répète, c'est Amiens Métropole qui présente sa politique qu'elle finance seule. Donc, je pense que vous avez, les uns et les autres, parfaitement la possibilité d'avoir vos politiques financées par vos deniers, dans vos communautés respectives. Nous aussi. Ceci pour vous dire que j'ai été un petit peu surpris de voir que l'on vous donnait une information, et que certains étaient émus de voir que l'on créait une politique que l'on payait. Voilà, je referme la parenthèse. J'indique qu'il y a 3 salons. Le premier avait lieu hier et aujourd'hui, donc c'était un petit court effectivement, donc vous aviez été invités effectivement.

Frédérique, je vous laisse la parole pour que vous décriviez les 3.

Frédérique CHARLEY : Hier et aujourd'hui, se tient le Salon Business Power à Lille. Nous avons rencontré l'ensemble des EPCI et Séverine HEDIN a travaillé, avec l'Aduga à la conception d'un document qui va être remis à l'ensemble des participants au salon. Cette plaquette a été co-construite. Nous avons travaillé de façon à avoir un maximum de renseignements aux personnes qui vont venir nous visiter. Je précise qu'il s'agit d'un galop d'essai. Nous nous sommes réunis il y a encore peu de temps avec l'ensemble des chargés de mission en matière de développement économique afin d'améliorer les choses à l'horizon du prochain Salon, Parcours France qui se tient au Palais Brongniart, qui est au mois d'octobre. Nous cherchons à bien cibler les publics. En effet, dans ces salons, il ne faut pas se tromper de cible et c'est pour cela que nous sommes en train d'améliorer les choses.

Le troisième salon, c'est le salon du SIMI, il se tient au mois de décembre de cette année. Et, nous allons travailler sur un programme d'actions en 2019, nous travaillerons de concert avec le vice-président en charge du développement économique pour proposer à cette assemblée les salons auxquels le pôle métropolitain va participer. Nous travaillerons également sur l'organisation du financement de ces participations.

Business Power : Nous y sommes en tant qu'exposant. Nous vous affichons le plan afin que vous puissiez vous situer, si toutefois, vous aviez le temps de vous y rendre cet après-midi. Nous vous présentons, également, le stand qui est sur le salon. Nous avons travaillé pour avoir sur ce stand, l'ensemble de ce qui représente le mieux le pôle métropolitain en matière de développement économique et également, mettre en valeur les espaces disponibles pour accueillir des projets économiques puisque la cible de ce salon étant les personnes souhaitant développer des projets sur notre territoire. Il y a également des chiffres clés qui ont été repris sur ce stand. Il y a également la plaquette qui a été travaillée avec l'ensemble des chargés de missions afin de présenter à chaque fois, pour chaque EPCI, les grands éléments de son territoire. Je vais faire défiler la présentation mais nous allons vous remettre des plaquettes. Nous espérons donc, à travers cette plaquette et à travers les échanges avec les chargés de missions présents sur le stand, améliorer l'attractivité du territoire.

Le numéro de téléphone mentionné sur la plaquette est celui de Séverine HEDIN, qui travaille aujourd'hui sur le développement économique. L'un des 4 postes transférés par Amiens Métropole.

Alain GEST : Alors, évidemment cela a été fait assez rapidement pour pouvoir être présent sur ce salon-là, les choix de la participation aux salons étaient antérieurs à la mise en route du pôle métropolitain et pour l'instant, cela est calé sur ce qu'Amiens Métropole avait envisagé de faire. Mais comme vous l'a indiqué Frédérique, il appartient au vice-président et à la commission concernée, de faire des propositions pour 2019. Pour cela, il faut aller regarder, moi, je connais le SIMI, c'est un truc énorme, il y a un monde fou, dans ce salon et donc cela est intéressant pour vous d'aller voir afin de voir comment nous pourrions améliorer notre présence, la rendre plus attractive. Il faut parfois se battre pour obtenir un espace un peu plus grand, cela a été le cas sur le SIMI cette année puisque nous voulons agrandir un peu le stand. C'est une occasion d'avoir aussi des contacts et même si cela ne se traduit pas systématiquement, il s'agit quand même d'un élément important. Evidemment, nous pouvons faire évoluer le stand lui-même, mais là, nous avons fait en sorte de pouvoir être présent, de suite et c'est le cas puisque nous y sommes, hier et aujourd'hui. Le prochain, BRONGNIART c'est ?

Frédérique CHARLEY : les 4 et 5 octobre prochains. Il fallait donc réserver en amont. Il y avait eu une première décision prise au mois de mai de consacrer un budget à la participation de ces salons. Aujourd'hui, nous avons réservé les espaces. Le 4 et 5 octobre, c'est donc Parcours France, toujours en tant qu'exposant, nous travaillons, donc, en ce moment, à la plaquette et l'objectif, c'est de mettre en avant la qualité de vie de notre territoire afin d'attirer les personnes qui souhaiteraient s'installer dans un parcours de vie sur notre territoire. Nous avons essayé de recenser un maximum les offres d'emploi, etc. Comme vous le dites, nous faisons cela dans un délai très court, l'idée étant d'être visible, d'être présent et d'améliorer notre visibilité sur ces Salons.

Donc Parcours France, le 4 et 5 octobre 2018 avec la participation de l'Aduga, nous allons travailler à la réalisation d'une nouvelle plaquette.

Alain GEST : Bien. Et donc il y aura le SIMI au mois de Décembre.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette démarche ?

Non. Donc, notez le Palais Brongniart. Je pense que nous ferons une opération le jeudi, nous allons essayer de faire un pot sur le stand et nous vous inviterons pour ceux qui seraient disponibles. Je n'oublie pas de dire, ceux qui sont éventuellement intéressés par la commission développement économique. C'est très intéressant pour eux de venir voir comment cela se passe et d'évaluer ce que nous faisons et d'évaluer les améliorations que nous pourrions apporter.

Pas de question.

Nous sommes arrivés à la fin de l'ordre du jour ?

Frédérique CHARLEY : Quasiment. Justement pour ce stand et pour cette participation au Salon Palais Brongniart, nous travaillons encore sur l'affichage et sur les choses que nous souhaitons mettre en avant. Et puis, des éléments aussi importants, puisque nous devons réunir dans un délai très court un maximum de documentations, des plaquettes etc ... et aussi les offres de reprises des commerces et des entreprises car cela est aussi très important de vous le dire. En effet, aujourd'hui nous avons besoin de ces éléments pour être le plus proactifs dans ces salons. Nous avons des retours des différents EPCI mais il faut encore muscler les choses et avoir des éléments très concrets à présenter aux visiteurs. Les offres d'emploi entreprise, nous avons pas mal de choses et les offres d'hébergement (pépinières, ...) pour entreprise, nous avons aussi des choses. Donc je me permettais de le rappeler.

Alain GEST : Donc si vous avez encore des choses à communiquer, il faut le faire car tout cela va très vite, le Palais Brongniart c'est dans à peine un mois, 4 semaines et donc c'est un élément important de bien réussir ces salons même si inévitablement on progressera dans ce domaine.

Avant de conclure, deux choses :

Premièrement, je pense qu'il faut que les membres du Comité Syndical sont appelés à s'inscrire dans les commissions.

Puisque les vice-présidents vont animer les commissions. Il ne s'agit pas de vice-présidences honorifiques, ceux sont des vice-présidences, qui sont en charge d'un secteur. C'est à eux de s'organiser, de se rapprocher, une fois que nous serons au complet au niveau de l'équipe administrative. Mais c'est aussi à eux de voir comment animer une commission dans laquelle les uns et les autres vous pouvez déjà faire état de votre souhait d'y siéger. N'hésitez à vous inscrire.

La deuxième chose s'adresse aux vice-présidents directement. Nous avons prévu dans 25 minutes un point presse pour présenter le pôle métropolitain et l'ensemble du bureau. Donc, sauf à ce que vous ayez des obligations incontournables, à 12h00 nous faisons une conférence de presse dans le salon Jules Verne afin de présenter l'ensemble de la structure et rappeler un peu les statuts. Donc ceux qui le souhaitent peuvent rester, vous êtes bien évidemment les bienvenus.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Non

Et bien je vous remercie de votre participation et je souhaite une pleine réussite à notre pôle métropolitain. Très bonne journée.



**POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS
INGENIERIE MUTUALISEE AU SERVICE DES COMMUNES ET DES EPCI**

NOTE SUR L'INGENIERIE FINANCIERE

Depuis 2016, Amiens Métropole a mis à disposition du territoire un agent en charge d'un service d'ingénierie financière à destination des communes de notre territoire.

Ce service a pour objet de fournir un outil et un accompagnement technique pour effectuer une analyse financière rétrospective et prospective mettant en avant :

- Le taux d'épargne (Epargne brute / recettes fonctionnement)
- Le désendettement
- Les fonds de roulement

Il doit permettre aux communes d'améliorer leur autonomie, grâce à une formation et un outil adapté.

A ce jour, sur les 471 communes qui composent le pôle métropolitain, 117 communes ont bénéficié de ce service qui rencontre un certain succès.

Il est proposé, conformément au souhait exprimé par les EPCI le 17 mai 2018, d'assurer la continuité de ce service et même d'étendre les prestations pour qu'il bénéficie à l'ensemble des communes et EPCI qui composent le pôle métropolitain.

Par la suite au-delà de l'analyse financière ce service pourrait assurer :

- une veille juridique et fiscale,
- un accompagnement dans la passation des contrats de concession de services,
- un accompagnement dans la contractualisation de financement.

Pour permettre le financement du poste ingénierie financière tel qu'il existe aujourd'hui deux options sont possibles :

- financement par les recettes liées à la prestation, soit 1500 €/collectivité la première année et 360 € les années suivantes pour un appui ponctuel (estimé à 1 jour/an)
- financement par l'ensemble des EPCI avec la clé de répartition du PFIA, à l'identique du mode de calcul que nous avons acté pour les cotisations au pôle métropolitain.

	Part relative PFIA	Contribution pour une année pleine pour 1 poste d'ingénierie financière mutualisé	Contribution sous réserve d'obtention de la subvention PRADET*
Amiens Métropole	60,34	43 443 €	25 342 €
Territoire Nord Picardie	5,93	4 268 €	2 489 €
Nièvre et Somme	5,26	3 788 €	2 210 €
Somme Sud-Ouest	6,93	4 986 €	2 909 €
Avre Luce Noye	4,16	2 997 €	1 748 €
Val de Somme	4,88	3 511 €	2 048 €
Pays du Coquelicot	6,33	4 556 €	2 658 €
Grand Roye	6,18	4 450 €	2 596 €
TOTAL		72 000 €	42 000 €

*sous réserve d'obtention de la subvention PRADET plafonnée à 30 000 €

Une demande de financement PRADET est en cours pour faire subventionner une partie du poste par la Région ce qui aurait pour impact direct de faire baisser le coût de la prestation. Compte tenu du faible investissement que représente ce poste pour les EPCI, nous vous proposons de retenir cette option et de tester ce service sur 2 années.